

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 10

Artikel: Sur la centralisation du militaire suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR LA CENTRALISATION DU MILITAIRE SUISSE.

I.

Une intéressante revue littéraire de notre pays, la *Bibliothèque universelle*, fort relevée depuis quelques années sous l'habile direction de M. E. Tallichet, qui a su lui donner un caractère sérieux non moins qu'attrayant, vient de publier sur le sujet susindiqué un article de M. Rambert, professeur de littérature à l'école polytechnique, duquel nous ne pouvons nous empêcher, vu ses graves conclusions et assertions, de dire ici quelques mots.

Cet article, intitulé : « La Suisse et l'Europe en 1871, » passe fort originalement en revue la situation générale actuelle et celle que nous font spécialement, à nous Suisses, les récents triomphes et les appétits surexcités de l'Allemagne ; et il en arrive à trouver entr'autres que la Suisse, pour sauvegarder mieux son indépendance, doit renforcer son organisation militaire en la centralisant complètement. C'est de cette conclusion, fondamentalement erronée à notre avis, mais développée en termes qui dénotent des convictions sincères et loyales, que nous voulons plus particulièrement occuper nos lecteurs, sans espérer, bien entendu, les maintenir dans les régions éthérées de la politique transcendante et de la littérature fleurie, où M. R. nous promène si agréablement, pour nous bien renseigner de nos petites affaires intérieures.

On commence par dire que « les derniers événements européens ne permettent pas à la Suisse de s'immobiliser dans ses anciennes institutions (page 497). » Ce n'est pas là l'opinion que nous voulons combattre et que contestera qui que ce soit, un tel immobilisme n'ayant jamais été demandé par personne. En quoi les derniers événements, plutôt que les exigences du progrès constant et rationnel voulu de tous, commanderaient-ils à la Suisse de rompre avec ses anciennes institutions ; en quoi notamment notre Constitution fédérale aurait-elle, suivant l'assertion de M. R., vieilli de vingt ans en ces quelques mois écoulés ? C'est ce qu'en revanche nous voudrions examiner de plus près.

Malheureusement nous sommes d'entrée arrêtés par un grave obstacle de dialectique. M. R se borne à choisir et poser sa thèse, puis à la renforcer d'autres thèses et d'autres affirmations de son plein choix, mais qui ne donnent de la première aucun motif, aucune explication claire et nette. Il nous faut donc débiter par essayer de croire, par croire un moment sur parole que nous ne sommes plus de notre siècle avec notre vieux régime fédératif, que nous avons été devancés par tous nos voisins dans le perfectionnement des institutions qui font la force et le bonheur des peuples, et que nous ne saurions trop nous hâter de rompre avec notre passé pour rattrapper le temps perdu et pour nous rajeunir.

Tout en croyant, notons pourtant que mille voix de l'étranger et de tous les points cardinaux nous disent précisément le contraire ; concert si flatteur qu'il entraîne M. Rambert lui-même, oubliant ses prémisses pour s'écrier quelque part que la Suisse sort de la crise actuelle « plus sûre d'elle-même, plus solide au dedans, plus considérée au dehors (page 516). »

En cherchant bien au milieu d'assertions si diverses, nous finissons toutefois par découvrir la raison pour laquelle notre Constitution aurait tant vieilli : c'est parce que nous n'avons plus que de bons et sûrs voisins, sauf du côté de l'Allemagne (p. 500-513). L'explication est singulière ; il faut s'en contenter, il n'y en a pas d'autre ; d'ailleurs elle s'étaye de semi-confidences diplomatiques. Croyons encore ; admettons que nous avons couru des dangers de la part de la France impériale, de l'Italie et de l'Autriche, mais que ces dangers-là sont dissipés.

Quant à l'Allemagne, M. R. déclare que M. Bismark, qui y compte pour quelque chose, et tous les gens sérieux ainsi que le peuple, ne nous sont pas hostiles. Mais il y a une foule de demi-savants, de professeurs manqués, de faiseurs de grands mots, tout un demi-monde universitaire établissant en trois phrases, moins que cela, la *caractéristique* d'une race ou d'un génie quelconque, qui nous en veut à la mort, pour qui le patriotisme suisse n'est qu'un vain particularisme, qui voudrait nous ramener au bercail de la grande Allemagne, et qui nous menace sérieusement dans l'avenir, enclavant déjà notre canton de Bâle ! (page 504).

Le tableau est alarmant ; nous ignorons s'il est fidèle ; on en fait de semblables, à l'élégance de la forme près, dans tous nos tirs fédéraux depuis trente ans et plus, ce qui ne veut certes pas dire que pour avoir tant crié vainement au loup il ne puisse venir une fois. Eh bien ! ce loup, pas plus que les autres, ne nous prendra au dépourvu ; attendons-le de pied ferme, l'arme luisante, surtout sans en perdre d'avance le sang-froid.

Ce n'est pas là tout à fait, semble-t-il, la disposition de M. R., qui bourre immédiatement son arme jusqu'à la baïonnette sans s'apercevoir qu'il place plusieurs charges à l'envers. La seule perspective des périls qu'il signale le met en veine débordante de bons conseils et de hautes solutions, dont le principal tort est d'être à peu près autant de découvertes qu'il fait sur l'obscurité qui l'entoure personnellement et qu'il n'a pas pris la peine de percer. De tout ce qu'il réclame, une moitié existe de longue date, une bonne portion du reste irait, en pratique, à l'encontre de ses désirs.

Qu'on en juge, et qu'on daigne nous pardonner, à ce propos, une certaine incohérence, car elle existe dans le canevas même que nous sommes obligés de suivre sous une harmonieuse broderie qu'il nous faut écarter.

L'auteur veut que la Suisse « affirme avec un redoublement d'énergie sa volonté d'être. » Tout le monde sera de son avis, et plus encore ; on dira qu'à la ferme volonté d'être, la Suisse doit aussi ajouter celle d'être libre, d'être forte autant que possible. Mais la Suisse ne fait que cela depuis des siècles, par tous ses actes et surtout par ses sacrifices militaires constants, toujours croissants depuis quelques années. On prêche donc des convertis ; ajoutons qu'on ne leur fait pas un très bon prêche quand on y glisse ce curieux stimulant : « L'Amérique a cruellement expié son mépris pour les armes, nous l'expiérons plus cruellement encore (page 521). » Nous serions charmé de savoir où, quand et comment cette Amérique, sortie si

puissante d'une lutte si grandiose, a professé le mépris et subi l'expiation dont on parle. Cette nouveauté historique complèterait assez bien la série des découvertes de notre fécond professeur de littérature. En attendant, reprenons le fil des arguments.

Pour affirmer sa volonté d'être, la Suisse aurait, selon M. R., deux choses principales à faire :

D'abord, poursuivre toujours mieux et continuellement l'exercice des vertus républicaines ; rendre plus virile et même militaire l'éducation de la jeunesse, tout en protégeant et développant par le système scolaire les heureuses variétés du génie helvétique ; assurer le respect mutuel des divers membres, notamment des trois races, qui constituent l'association fédérale suisse ; mettre beaucoup de prudence, par conséquent, dans toutes les réformes d'ordre civil et politique, où la centralisation serait un mal. Voilà des paroles d'or, auxquelles nous nous garderons de rien ajouter, de peur de les affaiblir.

Malheureusement c'est M. R. qui y ajoute. Il veut encore beaucoup de hardiesse dans les réformes militaires, c'est-à-dire la centralisation complète, absolue de tout ce qui concerne le militaire suisse. Dans son esprit cette hardiesse, qui en est bien une, et c'est au moins la première fois qu'on le dit, s'agencerait avec la prudence qu'exigent les réformes d'ordre civil. Nous croyons qu'elle en serait, au contraire, dans l'état réel de nos institutions miliciennes, la parfaite négation, et cela d'après les propres aveux ou arguments de M. R. : « L'armée c'est la Suisse, dit-il, c'est la nation debout ; elle doit donc être tout entière un instrument docile dans les mains du pouvoir central (page 522). » L'impropriété évidente de ces expressions suffirait à faire constater la confusion des idées et des choses qui les dicte.

Ou bien on ne considère que l'armée elle-même, sans autre image poétique que celle de son personnel et de son matériel déterminés ; alors l'armée n'est pas la Suisse ; elle n'en est que le vingtième environ, et il ne serait pas raisonnable de demander que les lois et règlements qui doivent y assurer la discipline régissent aussi les dix-neuf autres vingtièmes, surtout si l'on veut que l'ensemble s'exerce de plus en plus aux vertus républicaines.

Ou bien l'armée est vraiment la nation entière ; alors elle est et demeure le souverain, qui ne doit être l'instrument de personne.

Il faudrait donc commencer par bien s'entendre sur les choses, sur les éléments du problème avant d'en entreprendre la solution. Or, il nous paraît que M. R. confond sans cesse l'armée sur le papier avec l'armée sur pied ou debout, les institutions avec les opérations, et que cette confusion est la principale source, ses chaleureux sentiments aidant, des nombreuses erreurs dans lesquelles il tombe si regrettablement.

Oui, l'armée sur pied, les forces actives avec leurs accessoires immédiats, ne sauraient être trop centralisées. Il faut ici l'instrument parfaitement docile aux chefs, qui doivent pouvoir également compter, suivant les circonstances, ou sur une prompte et complète obéissance de tous leurs subordonnés ou sur un concours indéterminé laissé à leur intelligente appréciation. Mais c'est heureusement ce qui existe aujourd'hui, ce qui existe en plein, par la loi comme en fait, avec les

imperfections, il est vrai, inhérentes à une armée de milices, sans cadres ni états-majors permanents, et dirigée par un gouvernement démocratique dont l'esprit de suite ne peut être le côté fort.

Puis, comme notre armée actuelle n'a jamais été mise sur pied tout entière; que ses fractions un peu considérables ne le sont pas souvent; que quand de telles levées ont lieu elles souffrent toujours de l'inexpérience des débuts; que d'ailleurs le grand état-major, dans les rares apparitions qu'il fait sur la scène publique, est seul à même, quoique encore imparfaitement, de juger du degré réel d'obéissance qui règne dans les forces sous ses ordres; il n'est pas étonnant que M. R., qui n'appartient d'ailleurs pas à l'armée ⁽¹⁾, ignore absolument la puissante hiérarchie qui en relie tous les éléments entr'eux pour les remettre, bien concentrés, dans la main du commandant en chef. Beaucoup d'autres hommes éclairés de notre pays sont dans la même ignorance, sans compter ceux qui la simulent pour demander autre chose encore.

En droit le commandant en chef de l'armée suisse jouit d'une autorité presque dictatoriale; son pouvoir est plus grand que celui de quelque général en chef que ce soit de l'Europe. En fait il y a bien quelques restrictions à cette dictature, mais elles viennent plutôt des autorités fédérales, des pairs ou prétendus tels, que des Cantons; nous ne sachions pas qu'aucun particulier, aucune commune, aucun Canton de la Suisse se soit jamais permis de méconnaître un ordre de M. le général Dufour ou de M. le général Herzog, ou l'ait fait impunément. Ces deux honorables généraux ont rencontré parfois de grandes difficultés dans l'exécution de leur mandat. La cause n'en était sûrement pas à la mauvaise volonté ou aux résistances des Cantons. Elles purent tenir à des insuffisances de moyens, à des imprévoyances antérieures, peut-être à des administrations négligentes, mal contrôlées par des inspections fédérales plus négligentes encore et perpétuant des vices stéréotypés, en un mot à des causes premières tout à fait indépendantes du degré de force du pouvoir central ou suprême, qui est, répétons-le, aussi fort en temps de guerre qu'il soit possible de l'imaginer.

Quant au temps de paix, à l'armée sur le papier, il n'en est pas de même, par la raison que ce serait matériellement impossible dans la double condition de notre gouvernement républicain-démocratique et de notre milice de soldats-citoyens. Nos forces en préparation, en éducation ou en repos, nos institutions militaires en un mot, ne peuvent avoir, dans une organisation rationnelle de la machine administrative, que le caractère et la forme de l'Etat lui-même; elles sont trop importantes, trop générales et vitales, trop liées à tout l'organisme gouvernemental, à toute l'activité du pays, pour y être constituées en exception, comme on a pu le faire pour quelques branches secondaires ou spéciales. Dès qu'il laisse subsister des Cantons au civil, l'Etat ne peut plus les supprimer au militaire. Il est fatalement condamné à les subir ou à les remplacer. La tendance serait,

(¹) Grâce à une absurde disposition législative qui exempte du service militaire tout le corps enseignant, exemption qui, selon nous, devrait être hardiment abolie.

croyons-nous, d'en faire d'autres, une dizaine égaux, symétriques, disciplinés autant que possible. On les espérerait plus commodes, l'illusion serait de courte durée; ces Cantons arriveraient promptement à se fondre dans ceux actuels en les absorbant ou à se mettre en grave conflit avec eux; c'est-à-dire qu'on aboutirait logiquement et inévitablement à la militarisation générale du pays ou à l'anarchie, à la Constitution de Lycurgue ou à la Commune de Paris, peut-être à une fusion des deux beaux systèmes.

Assurément aucune de ces alternatives ne répondrait aux désirs de M. R. Notre force nationale, ni nos moyens militaires, ni nos vertus républicaines, ni rien de ce qu'il veut renforcer n'en seraient accrus.

Si quelque doute existait à cet égard, nous demanderions qu'en tout cas, avant de recourir à des progrès aussi héroïques, on essayât ceux si simples, trop simples peut-être, qui sont à portée de notre main. Il y en a un, entr'autres, que nous voudrions voir tenter pendant deux ou trois ans seulement, qui est d'ailleurs un strict devoir; c'est tout bonnement l'application complète, précise, rigoureuse s'il le faut, de la loi organique actuelle, dont quelques excellents articles, ceux permettant à la Confédération de parer à toutes les négligences et à toutes les indocilités des Cantons, sont encore une lettre morte. Pourquoi ce sommeil de la loi et de l'autorité centrale qui en est armée, s'il est vrai que nos affaires militaires suisses souffrent d'indocilités ou d'incapacités cantonales? M. R. aurait bien dû se renseigner et nous renseigner ensuite sur ce point assez important. Mais que disons-nous là? Il trouve sans doute que de prosaïques lois, vieilles de vingt ans par-dessus le marché, sont meilleures à réformer qu'à suivre ou même qu'à lire.

Il faudrait aussi, dans un ordre d'idées analogue, se résigner une fois à un fait, désagréable peut-être, mais fatal. C'est que la Confédération suisse, si grande qu'elle apparaisse en regard d'un de ses Cantons, est pourtant un petit pays; elle aura beau tourner et retourner son organisation intérieure tous les 20 ou 30 ans, elle n'ajoutera pas une coudée entière à sa taille. A supposer qu'elle le pût au moyen de la centralisation, elle n'en resterait pas moins un petit pays au milieu de ses quatre voisins, un pays très-limité de ressources militaires et qui aura toujours fort à faire, comme qu'il s'y prenne, à se maintenir sur pied ou en bon état de préparation un effectif de 140 mille hommes et plus. Dès qu'on atteint ou dépasse les 80 ou 100 mille hommes, on doit s'attendre à des difficultés et à des imperfections tenant non aux défauts de l'organisation, mais à l'insuffisance de la matière première, soit du personnel vraiment militaire et de ses cadres surtout, des chevaux, du matériel, des divers engins et accessoires de guerre, y compris l'argent qui en est le nerf, ainsi que de l'instruction. Centralisés ou pas, ces vices existeront toujours à un certain degré, leur évidence seule en sera modifiée.

Aujourd'hui nos forces militaires ressemblent peut-être à un faisceau très-buissonneux et épineux à la surface, mais pourtant lié, pourtant solide dans son axe et résistant dans son ensemble. La centralisation tant prônée en ferait quelque rouleau plus uni, plus agréable à l'œil, mais aussi plus délicat et plus cassant, moins apte, croyons-

nous, à remplir le but essentiel de notre armée. Le changement ne vaut pas la peine d'être tenté.

Croit-on peut-être que cette centralisation nous garantirait de certaines lacunes d'équipement, d'habillement, d'instruction élémentaire, etc., que nos dernières mises sur pied auraient accusées? Le doute est permis; car s'il manqua passablement de pompons, de pochettes, de souliers, de gamelles, par la faute des autorités cantonales, il manqua aussi des munitions, des vivres, des magasins, des armes nouvelles, de l'instruction supérieure par la faute de l'administration centrale et de ses divers rouages. Si l'on voulait ne se baser que sur les faits, ceux-ci plaideraient hautement contre une plus grande centralisation de nos affaires militaires.

A ce moment-là et dans le même sens les expériences de l'étranger parlaient bien plus haut encore. La France, si centralisée que son système militaire pouvait être considéré, sous ce point de vue, comme l'idéal de nos hardis réformateurs, la France a été battue à plate-couture par une armée fédéraliste, beaucoup plus fédéraliste que la nôtre. Nous avons, nous, l'unité de l'organisation des corps, des règlements d'exercice et de manœuvre, des grades, des compétences et des signes distinctifs; l'unité de l'armement, de l'équipement, de l'habillement, à quelques cocardes et franges près; l'unité du contrôle et des inspections; tandis que dans la plupart de ces branches l'armée allemande victorieuse offrait une dizaine de variétés. Donc ce n'est pas la centralisation qui fournit les gages les plus sûrs du succès; non, ces gages se trouvent, indépendamment des justes combinaisons stratégiques et tactiques, dans une certaine unité d'action à laquelle de bons préparatifs peuvent aider sans doute, mais qui doivent être faits plutôt avec intelligence et indépendance qu'avec une obéissance servile et compassée.

Pour qu'une telle préparation donne ce maximum d'effets utiles qui est nécessaire en Suisse, il lui faut le concours actif et dévoué de tous, bien dirigé vers un but commun par des programmes communs; il lui faut les efforts soutenus et multiples de tous les rouages politiques, amenant de partout et par les plus petits canaux leur contingent de forces vives à l'action générale; il faut la pratique sérieuse du self-government à tous les étages et dans toutes les sphères d'activité, en un mot la vie démocratique dans sa plus large acception.

Or cela ne se peut qu'avec le régime fédératif, embrassant le militaire du pied de paix aussi bien que les autres grandes branches de l'organisation gouvernementale. C'est grâce à ce régime et à ses traditions respectées, grâce à ses beaux exemples dans le passé et à ses bons fruits dans le présent, que la Suisse progresse toujours et forcément en affaires militaires. Chacun y pousse sans même s'en apercevoir; la résultante des efforts individuels donne une impulsion irrésistible.

C'est encore grâce à ce régime et à l'esprit d'initiative et de dévouement qu'il développe, que la population militaire de la Suisse dépasse proportionnellement de beaucoup celle de tous les autres pays du monde et même ce que prescrit la loi; que l'armée fédérale compte, indépendamment des volontaires, 40 à 50 mille hommes de

plus que son effectif légal ; que le canton de Vaud put offrir à la Confédération, en 1847, un triple contingent de troupes, et fournirait aujourd'hui douze bataillons et quelques compagnies spéciales de plus que ce qu'on attendrait strictement de lui. Voilà, semble-t-il, des amours-propres cantonaux assez utiles, en tout cas point onéreux ni embarrassants à la patrie commune. Aussi avons-nous peine à comprendre comment ces nobles sources d'émulation patriotique apparaissent à M. R. comme « les petitesesses d'un vain particularisme auxquelles il faut renoncer au plus tôt » (page 522). Ces petitesesses-là seraient pourtant plus efficaces, avouons-le, pour faire face aux dangers redoutés sur notre frontière septentrionale, que telle autre affirmation de notre volonté d'être par le moyen d'une centralisation militaire hardie et de réformes civiles prudentes, sauf peut-être aux yeux de ce demi-monde universitaire à qui M. R. reprochait si justement de préférer les grands mots aux bonnes choses.

Est-ce à dire que nos institutions militaires soient parfaites ? Non, certes ; elles ne réclament que trop le progrès et plusieurs améliorations urgentes. Mais la centralisation n'est pas du nombre ; elle n'en est que l'illusion ; bien plutôt elle serait, dans les termes où quelques hauts fonctionnaires la demandent, un recul manifeste, une occasion de capricieuses perturbations et de futilités dépenses faites au détriment des dépenses utiles. Quoiqu'il en soit cette centralisation, qui ne serait qu'au profit de quelques fonctionnaires, employés, scribes et fournisseurs de la capitale fédérale, aurait à céder le pas à des besoins plus pressants. Beaucoup de réformes excellentes et vivement réclamées pourraient être entreprises également bien avec ou sans la centralisation, et l'on ne voit pas pourquoi on les lierait au sort de cette dernière.

M. R. demande, par exemple, qu'on généralise l'institution des corps de cadets ; il a raison en principe, sinon dans les détails de son projet qui devrait avoir pour but, dit-il, de « plier à la rectitude militaire » nos écoliers ! Y a-t-il besoin, pour cela, de centraliser tout le militaire suisse ? pas le moins du monde. D'ailleurs on le centraliserait que ce serait insuffisant ; il faudrait étendre le procédé à toute l'instruction publique. Mais à ce degré-là M. R. ne veut plus de la panacée universelle. Sa proposition spéciale sur les cadets n'a donc nul besoin, dans son idée même, de la centralisation administrative pour trouver son application. En effet, une loi fédérale prescrivant l'organisation et l'instruction des corps de cadets aux Cantons et contrôlée par des inspecteurs suffirait à réaliser ce progrès. Pourquoi ne pas maintenir ce même système en ce qui concerne l'instruction élémentaire de l'infanterie ? Pourquoi M. R. veut-il le détruire, tout en le trouvant excellent pour la jeunesse, l'objet de ses tendres préoccupations ?

Autre exemple analogue : M. R. demande une place forte centrale ; il a fait mieux ; il a, dans un des chapitres de sa charmante publication *Les Alpes*, indiqué un emplacement près de Lucerne, qui paraît très-convenable à cet effet. Voilà un excellent progrès. Y a-t-il besoin de rompre avec nos institutions fédératives militaires pour le réaliser ? Aucunement. Il ne faut que de l'argent, 5 à 6 millions de

francs, peut-être plus, et se mettre d'accord sur l'emplacement et les accessoires de ladite création. La question, moins neuve que M. R. le croit, n'a jamais chômé que par ces causes. On n'ose pas trop s'en plaindre, car les travaux onéreux qu'on eût entrepris il y a dix ou quinze ans seraient à refaire aujourd'hui, par suite des nouveaux moyens d'attaque et défense des places.

A ce propos relevons, en passant, l'assertion erronée et non moins tranchante qui consiste à dire « qu'il n'est pas plus impossible à la Suisse qu'à toute autre puissance d'être, sous le rapport de l'armement à la hauteur de ses voisins (page 521). » Mille pardons; la Suisse ayant, relativement à sa population et à ses revenus, un effectif militaire beaucoup plus considérable que tous ses voisins, et les perfectionnements techniques de ces dernières années demandant des changements fréquents et coûteux d'armement, il en résulte que la Suisse est condamnée à des frais proportionnellement plus considérables que tous les autres pays pour rester à la hauteur des exigences du progrès. Ces changements sont ruineux pour les petits Etats en général et particulièrement pour la Suisse. Tous nos efforts et tout notre argent pendant plusieurs années ne seraient pas de trop pour atteindre seulement à ce niveau d'armement que M. R. établit d'un trait de sa gracieuse plume. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les Suisses habitant Sétif prient le Conseil fédéral d'employer ses bons offices auprès du gouvernement français afin que celui-ci leur envoie les troupes nécessaires pour protéger leurs récoltes. Leurs fermes et leurs villages ayant été pillés et en grande partie brûlés, il ne leur reste plus rien sur le sol de l'Algérie, s'ils doivent encore perdre leurs récoltes. Cette demande est transmise au chargé d'affaires suisse à Paris, avec invitation de la recommander au gouvernement français.

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans les états-majors des bataillons de carabiniers :

Sont nommés aides-majors : MM. Oberer, J.-J., à Bâle ; Vigier, R., à Soleure ; Rosselet, J.-N. ; Cottier, F., à Môtier-Travers ; Chessex, A., à Montreux ; Nabholz, H., à Zurich ; Geissbühler, Ab., à Lucerne ; Koller, à Hérissau ; Ghisletti, A., à Saalle ; Blumer, P., à Schwanden ; Boëtler, Valentin, à Hergisweil ; Pioda, E., à Locarno ; Thélin, A., à La Sarraz ; Revilliod, A.-G., à Genève ; Egg, A., à Winterthur ; Zyro, K., à Thoune ; Verseil, Ant., à Coire ; Blum, X., à Offringen ; Suter, W., à Rheinach. Tous ces officiers avaient le grade de capitaine ou de 1^{er} lieutenant.

Sont nommés quartiers-mâîtres : MM. Güder, F., à Berne ; Engel, Ch., à Tavannes ; Kleining, à Fribourg ; Roten, A., à Sion ; Ulrich, H., à Zurich ; Pfyffer, Ls., à Lucerne ; Fröhlich, à Urban ; Wiesendager, E., à Zurich ; Schreiber, A., à Art ; Muller, A., à Altdorf ; Bacilieri, J., à Locarno ; Deluz, L., à Romanel ; Soguel, J., à la Chaux-de-Fonds ; Jenny, P., à Glaris ; Egger, Ed., à Aarwangen ; Hohl, R., à Hérissau ; Köhn, Pl., à Einsiedeln ; Spillmann, à Zug ; Tschanz, E., à Aarau ; M. Coigny, L., à Vevey, jusqu'à présent 1^{er} sous-lieutenant, est nommé quartier-mâitre dans le bataillon n° 5.

Avec notre numéro de ce jour nous offrons à tous nos abonnés, en supplément extraordinaire, le rapport de gestion du Département militaire fédéral sur l'année 1870, et deux feuilles de cartes de Sedan, que nous devons à la courtoise obligeance de leur auteur, M. le colonel belge Wandewelde.